



Échos

des

Pays-Bas

[https://s3.amazonaws.com/photos.geni.com/p10/6697/883/534448380d6679e5/PICT0253\\_original.jpg](https://s3.amazonaws.com/photos.geni.com/p10/6697/883/534448380d6679e5/PICT0253_original.jpg)

Ce bulletin est créé principalement pour partager des renseignements, bribes historiques et faits divers relatifs à cette région du Nouveau-Brunswick qui s'appelait autrefois Sainte-Anne-des-Pays-Bas.

*André Lépine*

**FORT EST QUI ABAT, PLUS FORT EST QUI SE RELÈVE**

### Tante Blanche

Marguerite Blanche Thibodeau, née vers 1738 dans la région de Grand-Pré, a connu plusieurs déplacements au cours de sa vie. Partie de Grand-Pré en 1749, elle a épousé Joseph Cyr dans la région de Beaubassin. La famille s'est ensuite réfugiée à la Rivière Saint-Jean puis à Kamouraska, puis de retour à la Rivière Saint-Jean. D'après le rapport Studholme en 1783, Joseph Sire et son épouse demeuraient depuis 15 ans un peu en amont de Sainte-Anne. Ils avaient neuf enfants. Peu après l'arrivée des Loyalistes, la famille de Marguerite Blanche Thibodeau s'est finalement installée au Madawaska, accompagnée de nombreuses autres familles acadiennes.

Thibodeau, Serge Patrice, Tante Blanche : biographie de Marguerite Blanche Thibodeau (1738-1810), Moncton, Éditions Perce-Neige, 2014.

### Grande disette

Les premières années au Madawaska furent difficiles. Des gels hâtifs détruisaient parfois les récoltes. C'est ce qui se produisit à l'automne 1796. Le gel suivi de neige précoce, et un long hiver firent en sorte que la plupart des récoltes furent perdues et plusieurs familles eurent beaucoup de mal à survivre.

Alors que la plupart des hommes étaient partis à la chasse pour trouver un peu de gibier ou avaient quitté la région pour aller chercher des provisions, Marguerite Blanche Thibodeau, surnommée « Tante la Blanche », se déplaçant en raquettes, s'efforça de distribuer aux plus démunis les quelques denrées qu'elle pouvait rassembler. Elle devint l'objet de vénération. Selon la légende, elle guérissait les malades, chassait les sorts, trouvait les objets perdus.

Elle s'efforçait de ramener les endurcis, les jureurs et les « renards » à une vie plus exemplaire. Ses rudes semonces et, si nécessaire, la menace de son redoutable poing avaient raison des plus invétérés ivrognes qui la craignaient plus qu'un évêque. »

Comité du Centenaire, *Centenaire du Madawaska, livre souvenir 1873-1973*, Edmundston, La Société historique du Madawaska, 1973, p. 96

Marguerite Blanche Thibodeau, décédée le 28 mars 1810, fut inhumée dans l'église de Saint-Basile.



[https://images.findagrave.com/photos/2016/5/56951261\\_1456438514.jpg](https://images.findagrave.com/photos/2016/5/56951261_1456438514.jpg)

## Frontières contestées

La région du Madawaska, riche en forêts, était convoitée par les États-Unis. Le traité de Paris de 1783, à la fin de la guerre d'Indépendance américaine, définissait de façon vague la frontière entre les possessions britanniques d'Amérique du Nord et celles des États-Unis. Des routes militaires et des forts furent construits des deux côtés de la rivière Saint-Jean. Des mouvements de troupes et des arrestations se produisaient de part et d'autre.



L'ancien Fortin du Petit-Sault à Edmundston  
<http://edmundston.ca/images/pages/fortin.jpg>

En 1839, le gouverneur du Maine mobilisa près de 8 000 miliciens pour occuper le territoire. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick répliqua avec près de 1 200 miliciens. Le gouverneur du Bas-Canada envoya quatre compagnies du 11<sup>e</sup> régiment au nord de la rivière Saint-Jean. La guerre menaçant d'éclater, la Grande-Bretagne accepta de porter le litige devant une commission conjointe et une trêve fut conclue en mars 1839.

Des négociations entre Daniel Webster, secrétaire d'État américain, et Alexander Baring, 1<sup>er</sup> baron d'Ashburton, menèrent à un traité le 9 août 1842. Les États-Unis gagnaient une partie du territoire contesté, et la Grande-Bretagne conservait l'accès au chemin militaire qui la traverse.

<http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=8082&type=pge#.WoyUyXd7RIY>

Restait à déterminer si le Madawaska relevait du Bas-Canada ou du Nouveau-Brunswick. Ce n'est qu'en 1851 qu'il fut établi clairement qu'il faisait partie du Nouveau-Brunswick.

[http://www.diocese-edmundston.ca/fr/docs/cath\\_historique\\_madawaska.pdf](http://www.diocese-edmundston.ca/fr/docs/cath_historique_madawaska.pdf)

Ayant plus d'un maître, la plupart des résidents préféraient n'en servir aucun. Laissés à eux-mêmes, longtemps sans école et sans prêtre, et avec peu de moyens de communications, presque tous étaient illettrés. L'évêque se plaignait que plusieurs curés s'étaient évertués sans trop de succès à leur imposer des règles de conduite acceptables.

En 1794, les autorités britanniques acceptèrent la demande des Malécites pour un prêtre catholique. L'abbé Ciquart, un bon Royaliste, fut incité à faire en sorte que les autochtones du Madawaska demeurent fidèles à la Couronne britannique.

*Cher Monsieur*  
22 Novembre 1847. 685

Monsieur

Avez-vous la bonté de me dire ou en est venu la question concernant la démarcation définitive des limites entre cette Province et celle du Nouveau Brunswick et de prier son Excellence le Gouverneur Général de nous informer, si en attendant la solution de cette question les Juges de Paix de cette Province doivent considérer le territoire de Madawaska tel que désigné sur la carte de M<sup>r</sup>. Bouchette comme faisant partie du comté de Bonoussi et dans cette Province, et prendre connaissance des délits qui se commettent et faire appréhender les personnes qui en sont accusés.

J. Parent Secrétaire  
ap: Secrétaire Provincial  
Montréal.

Vous

<http://archives.gnb.ca/Exhibits/archivalportfolio/Details.aspx?culture=fr-CA&ImageID=RS13-1of5>

## Autorité contestée

Anselme et Michel Robichaud, marchands de Rivière-des-Caps, faisaient aussi du commerce au Madawaska. En 1792, ils se plaignirent auprès du Lieutenant gouverneur du Bas-Canada qu'ils avaient eu beaucoup de difficultés à faire saisir les biens de François Albert, en vertu d'une ordonnance émise par les autorités québécoises.

Jacques Cir, lieutenant de Milice nommé par les autorités québécoises, porta plainte à l'effet que François Albert aurait menacé de le rouer de coups s'il entra dans sa maison. Jacques Cir, qui avait tenté de saisir les biens de François Albert, fut mis sous arrêts par Thomas Costin, Juge de paix au Madawaska pour le Nouveau-Brunswick. Il fut fait prisonnier et conduit à la prison de Grand Sault où il fut contraint de donner un billet à ordre à François Albert pour la somme de 10 livres et 13 shillings.

Paradis, Roger, Papiers de Prudent L. Mercure : histoire du Madawaska, Madawaska, Me. : Madawaska Historical Society, 1998, p.5-6

Vous voudrez bien informer son Excellence que cette localité est maintenant en état d'anarchie déplorable pour les personnes qui y font des affaires aucun jugement d'une Cour soit de cette Province ou de celle de Nouveau Brunswick, ne peuvent y être exécutés - dernièrement il y a eu des orneutes très sérieuses lorsque des officiers publics ont voulu mettre à exécution des jugements émanés des cours de ces Provinces respectivement - un d'eux a été tué dans l'exécution de son devoir et les coupables demeurent hors l'atteinte des lois et de la justice ou attendant qu'on sache à quels officiers de l'une ou de l'autre Province il appartient de prendre connaissance des Felonies et méfaits commis sur ce territoire.

J'ai l'honneur d'être  
V<sup>re</sup>  
J. B. Pouliot J.P.

<http://archives.gnb.ca/Exhibits/archivalportfolio/Details.aspx?culture=fr-CA&ImageID=RS13-1of5>